PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 1384, Principale à Saint-Valérien-de-Milton, le lundi le 2 mai 2022 à 20h10.

À laquelle sont présents :
Monsieur Rémi Tétreault, conseiller,
Madame Sophie Côté, conseillère
Madame Huguette Benoit, conseillère
Monsieur Sylvain Laplante, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Paquette.

Est également présente :
Madame Caroline Lamothe, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absente :
Monsieur Luc Tétreault, conseiller
Monsieur Jules Normandin, conseiller

---

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

98-05-2022 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De retirer les points suivants de l'ordre du jour :

- 7.4 Formation pour opérateur-

D'adopter l'ordre jour tel que modifié en séance.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

99-05-2022 Considérant que chaque membre du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 avril 2022 tel que présenté.

3. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires

100-05-2022 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires payés du 1er avril au 30 avril 2022 ;

- Chèque émis et déboursés directs : 298 271.14 $
- Salaires payés pour la période visée : 39 779.33 $

Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des chèques émis, des déboursés directs et des salaires payés au cours de la période du 1er avril au 30 avril 2022 et totalisant un montant de 338 050.47 $.

3.2 Autorisation des comptes à payer

101-05-2022 Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés payés du 1er avril au 30 avril 2022 ;

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le conseil approuve la liste déposée et en autorise le paiement auprès des fournisseurs, totalisant un montant de 93 163.71 $; et

Que la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt du rapport relatif à la participation des membres du conseil à la formation en éthique

La directrice générale fait le dépôt du rapport relatif à la participation des membres du conseil à la formation en éthique et en déontologie.

4.2 Congrès des archivistes du Québec - Inscription

102-05-2022 Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire Mme Claudine Morin au congrès des archivistes du Québec de Saint-Hyacinthe du 25 au 27 mai 2022 et ce, au coût de 235$ taxes en sus pour seulement la journée du 26 mai. Les frais de déplacements et de repas sont remboursés selon le règlement.

4.3 Demande d'appui – Cooptel – Service pour les personnes malentendantes

103-05-2022 Considérant la résolution numéro 2022-04-20 de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville relative à un service de relais téléphonique IP de la par l'entreprise Cooptel;

Considérant qu'un relais téléphonique IP est un service de relais permettant aux personnes sourdes ou malentendantes d'effectuer ou de recevoir des appels relais sous forme de texte à partir de leur ordinateur ou d'un appareil mobile;

Considérant que le Conseil de la radiodiffusion et des télé0communications canadiennes (CRTC) exige que le service de relais IP soit offert à tous les abonnés à un service de téléphonie résidentielle ou mobile du Canada;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'appuyer la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville dans sa demande à l'entreprise Cooptel, pour l'installation d'un relais téléphonique IP sur son territoire ainsi que dans les municipalités desservies par cette entreprise; et

De transmettre cette résolution à l'entreprise Cooptel, à l'ensemble des municipalités de la MRC des Maskoutains ainsi qu'à la MRC des Maskoutains.

4.4 Semaine Québécoise de la Famille – Proclamation

104-05-2022 Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

Considérant que le contexte actuel de la pandémie liée à la COVID-19 démontre encore plus le rôle et l'importance du rôle que la famille joue dans notre société;

Considérant que la MRC des Maskoutains s'est dotée d'une Politique de la Famille ainsi que d'une Déclaration CFE la famille;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 9 au 15 mai 2022 sous le thème Engagés pour les familles;

Considérant que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

Considérant le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 1er avril 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyée par madame Huguette Benoît, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la semaine du 9 au 15 mai 2022 la Semaine québécoise des familles, sous le thème Engagés pour les familles; et

D'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaitre l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie; et

De reconnaitre que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales; et

D'inviter les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à adopter une résolution au même effet et à promouvoir une activité dans le cadre de cette semaine.

.

4.5 Journée mondiale de lutte contre la maltraitance pour personne aînées - Proclamation

105-05-2022 Considérant que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes aînées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

Considérant l'action 4. 2 du Plan d'action de la Politique régionale des aînés de la MRC des Maskoutains à l'orientation Sécurité qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes aînées;

Considérant que la plupart des personnes aînées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

Considérant que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé monsieur Sylvain Laplante il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De proclamer la journée du 15 juin 2022 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes aînées afin de sensibiliser la population de la MRC des Maskoutains; et

D'inviter tous les élus et la population de la MRC des Maskoutains à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance; et

D'inviter les municipalités membres de la MRC des Maskoutains à adopter une résolution à cet effet.

4.6 Semaine nationale de la santé mentale - Proclamation

106-05-2022 Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022;

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise è l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présent que la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Monsieur Sylvain Laplante se retire de son siège. 20h20

5. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE</u>

5.1 Service incendie - Démission

107-05-2022 Considérant la correspondance de monsieur Maxime Cusson, pompier au sein du Service incendie, datée du 7 avril 2022;

En conséquence,
Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseiller présents :

Que la Municipalité prenne acte de la démission de monsieur Maxime Cusson, pompier au Service de sécurité incendie, laquelle entre en vigueur le 7 avril 2022;

Que la Municipalité remercie monsieur Cusson pour sa contribution, son implication et ses réalisations au sein de l'organisation.

5.2 Service incendie - Embauche

108-05-2022 Considérant les besoins de pompiers volontaires au niveau du service incendie;

Considérant les recommandations formulées par le directeur du service incendie pour l'embauche d'un nouveau pompier;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination de monsieur Martin Bougie à titre de pompier volontaire;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoît, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de monsieur Martin Bougie à titre de pompier volontaire pour le service incendie de la municipalité de Saint-Valérien.

5.3 Service incendie – Nomination – Directeur adjoint

109-05-2022 Considérant qu'afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, il a lieu de nommer un nouvel officier pour le service incendie de Saint-Valérien;

Considérant qu'il y a eu affichage de poste pour le directeur adjoint pour le service incendie de Saint-Valérien;

Considérant que les recommandations formulées par le directeur du service incendie pour l'embauche d'un nouveau Directeur adjoint;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la nomination de monsieur Mathieu Deslandes comme directeur adjoint tel que recommandé par le directeur du service incendie de Saint-Valérien; et

Que la nomination est conditionnelle à une période d'essai de six (6) mois et à la suite d'une évaluation.

5.4 Service incendie – Nomination - Capitaine

110-05-2022 Considérant qu'afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire, il a lieu de nommer un nouvel officier pour le service incendie de Saint-Valérien;

Considérant qu'il y a eu affichage de poste pour le capitaine pour le service incendie de Saint-Valérien;

Considérant que les recommandations formulées par le directeur du service incendie pour l'embauche d'un nouveau capitaine;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la nomination de monsieur Olivier Bienvenue comme capitaine tel que recommandé par le directeur du service incendie de Saint-Valérien-de-Milton; et

Que la nomination est conditionnelle à une période d'essai de six (6) mois et à la suite d'une évaluation.

5.5 Premier répondant – Nomination - Administration

111-05-2022 Considérant que le directeur du service incendie et de premier répondant de Saint-Valérien demande les nominations de Madame Loraine Saint-Pierre et de madame Nancy Bélanger afin d'offrir une aide administrative au Directeur;

Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal de Sain-Valérien-de-Milton autorise la nomination de madame Loraine Saint-Pierre et de madame Nancy Bélanger comme aide administrative;

Que la nomination est conditionnelle à une période d'essai de six (6) mois et à la suite d'une évaluation.

5.6 Demande de remboursement – Machine à fumer

112-05-2022 Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers présent d'autoriser le remboursement de 295.12$ incluant les taxes à Mathieu Deslandes pour l'achat d'une machine à fumée ainsi qu'à l'huile nécessaire pour le fonctionnement de celle-ci.

Monsieur Sylvain Laplante reprend son siège à 20h24

6. <u>TRANSPORT ROUTIER</u>

6.1 Ouverture de poste – Journalier saisonnier

113-05-2022 Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité d'afficher le poste de journalier saisonnier pour une période d'environ 18 semaine.

6.2 Mandat pour les travaux de nettoyage des fossés

114-05-2022 Considérant les travaux de nettoyage des fossés du chemin Roxton, 20e Rang et chemin Gazaille pour l'année 2022;

Considérant la liste des prix pour l'année 2022 par Excavation Réal Couture;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseiller présent qu'un contrat soit accordé à la Excavation Réal Couture pour le nettoyage des fossés du chemin Roxton, 20e Rang et chemin Gazaille selon les taux horaire soumis en avril 2022.

6.3 Offre de service d'ingénierie – Surveillance de chantier pour les travaux de ponceau sur le chemin Bernier

115-05-2022 Considérant les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Bernier prévus à l'été 2022;

Considérant que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton désire mandater le service d'ingénierie afin d'effectuer le suivi des travaux, la surveillance complète, la coordination avec le laboratoire, les décomptes, les réceptions provisoires et définitives des travaux pour le projet en titre;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains tel que l'offre de service numéro IE21-54065-204-01 au coût de 4 9410.50$.

6.4 Mandat pour les travaux de ponceau sur le chemin Bernier

116-05-2022 Considérant les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Bernier prévus à l'été 2022;

Considérant la liste des prix pour l'année 2022 par Excavation Réal Couture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseiller présent qu'un contrat soit accordé à Excavation Réal Couture pour les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Bernier selon les plans d'ingénierie soumis par la MRC des Maskoutains et selon les taux horaire soumis en avril 2022.

6.5 Soumission – Achat et installation de glissière pour les travaux de ponceau sur le chemin Bernier

117-05-2022 Considérant les travaux de remplacement d'un ponceau sur le chemin Bernier prévus à l'été 2022;

Considérant qu'il y a lieu de procédé à l'achat et l'installation de glissière de sécurité sur le site des travaux;

Considérant la soumission datée du 27 avril 2022 par Entreprise Ployard 2000 inc;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseiller présent d'accepter la soumission numéro 11528 datée du 27 avril 2022 d'Entreprise Ployard 2000 inc., au coût de 5 497.84$ taxes

en sus pour l'achat de glissière de sécurité pour les travaux de ponceau sur le chemin Bernier, et ce, tel que soumis.

6.6 Soumission – Pancartes et cônes

118-05-2022 Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission datée du 20 avril 2022 de Signel Service Inc. au coût de 1 454.00$ taxes en sus pour l'achat de cônes et de pancartes

Que le conseil autorise la directrice générale pour une dépense supplémentaire de 1 000$ supplémentaire pour l'achat de nouvelles pancartes ou accessoires, et ce, avec la compagnie de son choix.

6.7 Soumission – Travaux de réparation d'asphalte

119-05-2022 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité des conseiller présent d'accepter la soumission datée du 26 avril 2022 de Permaroute pour les travaux de réparation d'asphalte et ce, selon les taux soumis.

6.8 Soumission – Achat adapteur pour la prise d'eau

120-05-2022 Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseiller présent d'accepter la soumission datée du 13 avril 2022 de L'Arsenal au coût de 190$ taxes en sus pour l'achat d'un adapteur pour la prise

7 HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Mandat à Enviro 5

121-05-2022 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service numéro S706 d'Environ5 pour le nettoyage de la station de pompage et d'un regard et ce, selon les taux soumis.

7.2 Mandat FQM

122-05-2022 Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseiller présent de mandater la FQM pour conception de devis pour un plan d'intervention de l'usine d'épuration et de la station de pompage.

7.3 Demande d'Aquatech

123-05-2022 Il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseiller présent d'accepter la soumission datée du 20 avril 2022 de Veolia pour l'achat d'une sonde à PH au coût de 690.98$ taxes en sus.

7.4 Formation pour opérateur - Heures

Point retiré

8 URBANISME ET GESTION DU TERRRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

124-05-2022 8.1 **Demande de dérogation mineure #2022-4 – Lot # 5 969 714**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet de permettre l'agrandissement de 253.4 m2 de l'usine situé sur le lot # 5 969 714;

Considérant que le projet d'implantation indique une augmentation supplémentaire de la surface au sol de l'usine de 253.4 m2 portant la surface au sol totale du bâtiment a 2 322.8m2 soit une augmentation de 131.53% par rapport à la surface originelle de l'usine;

Considérant que la demande vise l'autorisation de l'augmentation totale de la surface au sol de l'usine de 96.5% par rapport au 35% maximum autorisés;

Considérant l'avis du CCU

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder la demande de dérogation mineure 2022-04 relatif à l'agrandissement de l'usine de 253.4 m2.

125-05-2022 **8.2 Demande de dérogation mineure numéro 2022-5 – Lot 3 557 023**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée à l'effet d'autoriser la construction d'un garage détaché résidentiel dont la surface au sol et la hauteur projetées ne respectent pas les normes;

Considérant que la demande pour autorisation de construire un garage détaché résidentiel dont la surface au sol de 297.87 m2 et la hauteur de 7.71m ne respectent pas les dispositions du règlement d'urbanisme 2006-22;

Considérant que l'article 14.6.1 du règlement d'urbanisme 2006-22 stipule que la surface maximale autorisée pour les bâtiments accessoires utilisés à des fins résidentielles sur un terrain d'une superficie de plus de 3 000 m2 est de 150 m2;

Considérant que l'article 14.7 du règlement d'urbanisme 2006-22 stipule que la hauteur d'un bâtiment accessoire ne doit pas excéder la hauteur au faîte du bâtiment principale et que la hauteur maximale autorisée pour les bâtiments accessoires utilisés à des fins résidentielles et de 5.5m maximum;

Considérant que la hauteur de la maison est de 8.16m;

Considérant que la dénivellation entre la maison et le garage projeté est de 0.38m. le terrain du garage étant plus bas que celui de la maison;

Considérant que le projet de nouveau règlement d'urbanisme prévoit une surface au sol de la totalité études bâtiments accessoires résidentiels sur un terrain en zone agricole d'au maximum de 15% de la superficie du lot ciblé, soit 646 m2 dans ce cas;

Considérant l'avis du CCU

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder la demande de dérogation mineure 2022-05 afin d'autoriser la construction d'un garage détaché résidentiel d'une surface au sol de 297.87m2 et d'une hauteur de 7.71m.

126-05-2022 **8.3 Demande d'autorisation à la CPTAQ – Lot 3 555 948**

Considérant que monsieur Julien Jonathan, a présenté le 11 avril 2022, une demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'immeuble situé au 597, chemin de Milton, sur le lot 3 555 948 du cadastre du Québec;

Considérant que la demande à la CPTAQ vise l'autorisation pour l'abattage d'érables sur le lot 3 555 948 du cadastre du Québec en vue d'y construire un garage détaché résidentiel;

Considérant que l'usage est autorisé dans la zone A-307 où est située la propriété visée;

Considérant que dans le cadre de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), le propriétaire doit obtenir une autorisation pour l'abattage d'érables dans une érablière protégée;

Considérant que la décision 137537 du 2 novembre 1988 de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec autorise une utilisation du concerné à des fins autres qu'agricoles;

Considérant que le potentiel acéricole des avoisinants n'est pas impacté par l'actuelle demande;

Considérant que les possibilités d'utilisation à des fins d'acériculture sont nulles considérant la taille du lot concerné;

Considérant que les critères applicables de l'article 62 de la Loi au présent cas ont été satisfaits selon l'appréciation de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder l'autorisation requise visant l'abattage d'érables sur le lot 3 555 948 en vue d'y construire un garage détaché résidentiel.

9 LOISIR, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Mandat d'aménagement au Parc mon repos

127-05-2022 Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Sylvain Laplante et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater J.C. Ostrowki pour l'aménagement de la phase III du Parc mon Repos pour un montant d'environ 72 000$ excluant les taxes tel que soumis.

9.2 Système de ventilation

128-05-2022 Il est proposé par monsieur Sylvain Laplante, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu à l'unanimité de d'accepter l'installation d'un ventilateur dans le pavillon du Parc du Repos au coût d'environ 2 500$ taxes en sus.

9.3 Spectacle de Noel 2022

129-05-2022 Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoît et résolu a l'unanimité des conseillers présent de mandate la Directrice générale à réserver un artiste pour le spectacle de Noel 2022 et ce, tel que soumis au budget.

10 AVIS DE MOTION

130-05-2022 **10.1 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-203 concernant le Plan d'urbanisme**

Avis de motion et le dépôt du projet de règlement 2022-203 concernant le Plan d'urbanisme est donné par la conseillère madame Sophie Côté à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera soumis pour adoption le règlement 2022-203 concernant le Plan d'urbanisme.

131-05-2022 **10.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-204 concernant le règlement de zonage et annexes**

Un avis de motion et le dépôt du projet de règlement est donné par monsieur Sylvain Laplante, de la présentation lors d'une séance du règlement 2022-204 concerna le règlement de zonage et annexes.

132-05-2022 **10.3 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-205 concernant le règlement de lotissement**

Un avis de motion et le dépôt du projet de règlement est donné par monsieur Rémi Tétreault, de la présentation lors d'une séance du règlement 2022-205 concerna le règlement de lotissement.

133-05-2022 **10.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-206 concernant le règlement de construction**

Un avis de motion et le dépôt du projet de règlement est donné par madame Huguette Benoît, de la présentation lors d'une séance du règlement 2022-206 concerna le règlement de construction.

134-05-2022 **14.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2022-207 concernant le règlement de permis et certificats**

Un avis de motion et le dépôt du projet de règlement est donné par madame Sophie Côté, de la présentation lors d'une séance du règlement 2022-207 concerna le règlement de permis et certificats.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

135-05-2022 **11.1** Adoption du règlement 2022-200 édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 10 janvier 2022;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 10 janvier 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 14 mai 2022 ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Huguette Benoît, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement suivant soit adopté :

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

136-05-2022 Il est proposé madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Sylvain Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever de l'assemblée à 20h42.